

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PROUILLY

Délibération n° 2025_04_05

Affectation du résultat 2024

Date de la convocation : 10 avril 2025

Séance du 14 avril 2025

quatorze avril deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISÉ.

Présents : Catherine MALAISÉ, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné une procuration : Claude LÉVÊQUE représenté par Jocelyne LARUE, Brigitte GODART représentée par Chantal WAGNER, Frédéric LEFEVRE représenté par Audrey POTAUFEUX

Absents excusés : Benjamin WAQUELIN, Jean-Michel BOSTYN

Absents : Benoît LEBON, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-5,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte financier unique,

CONSIDÉRANT que le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 10 avril 2025, le conseil, conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, délibérera quel que soit le nombre de membres présents,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire, Catherine MALAISÉ,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 ;
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 ;
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un **excédent de 621,81 € en fonctionnement** ;
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un **excédent de 416,97 € en investissement** ;

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de réception de l'AR: 18/04/2025

051-215104159-2025-04-05
AGÉD

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	45 058,36
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	21 435,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT	44 563,45
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	89 621,81
A. EXCÉDENT AU 31/12/2024	127 038,78
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Excédent de la section d'investissement (001) :	37 416,97
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	89 621,81
B. DÉFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Le Maire,
Catherine MALAISÉ

C. Malaisé



Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 18/04/2025

051-215104159-2025_04_05-DE
A G E D I